

GHT Vaucluse NON au mariage forcé!



Au conseil de surveillance du 26 mars 2024, les **Et demain, quel ser** représentants des personnels et la communauté médicale **du GHT V**

ont à nouveau formulé leur demande de poursuivre la . dérogation au GHT.

Comme la loi le prévoit, le CHM a toujours eu une dérogation pour éviter son inclusion au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du fait de sa spécificité : seul acteur de psychiatrie publique sur l'ensemble du territoire avec un périmètre d'intervention beaucoup plus large que le Vaucluse et des unités à recours national. De plus, le CHM a toujours travaillé avec les autres acteurs du sanitaire et du médico social du Vaucluse au travers d'une convention d'association qui organise l'ensemble du parcours patient et les liens nécessaires avec le MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique).

Pourquoi?

Pour protéger notre hôpital, notre spécialité et nos agents du rouleau compresseur imposé par l'État afin de mutualiser et faire des économies !!!

Comment procèdent-ils?

En profitant des failles :

- Un budget commun à l'instar d'un compte commun qui ne nous profiterait pas. En somme, que notre établissement y perde « des tunes » et de son autonomie
- Des mises à disposition d'agents d'un établissement à un autre afin de remplacer et, in fine, mutualiser des services entiers.
- Bannir les représentants des personnels des instances du GHT au détriment des agents lorsqu'il s'agit de les défendre... Rappelons que nos accords locaux et notre charte du temps de travail, pour lesquels les élus CGT du CHM se sont toujours battus, sont bien plus profitables qu'ailleurs en Vaucluse!
- Un centre de formation du GHT qui annihilerait notre GIPES et sa direction partagée CHM / CHA, mettant à mal les formations qui profitent à tous (IDE / AS) au profit de formations moins spécifiques à la psychiatrie (manip radio).
- Autour de la table des négociations, en instances, des directeurs, là ou les élus du personnel n'ont pas leur place, un établissement = 1 voie, et ce quelque soit le nombre de lits ou d'employés qu'il représente; en somme le CHM serait au même niveau que le CH de Gordes. Alors lorsqu'il faudra prioriser nos programmes de soins pour la psychiatrie, la santé mentale ou le médico social, nous ne pèserons pas lourd!

Et demain, quel serait l'hôpital support du GHT Vaucluse ?

Eh bien, celui qui n'est à ce jour pas certifié par la HAS, celui qui a pris le parti de faire payer son parking, celui qui assigne de façon démesurée les jours de grève, celui qui revient sur les accords locaux qui profitaient aux agents ...

Le Centre Hospitalier d'Avignon!

Nous le répétons, c'est la coordination sectorisée des dispositifs de santé mentale et des coopérations intersectorielles, développés par le CHM, qui permet l'accès à la continuité des soins et pas son intégration au GHT!

Le risque évident d'intégrer notre établissement à un GHT est bien de perdre notre autonomie de fonctionnement, notre créativité, notre savoir-faire, notre héritage institutionnel et maintenant nos financements !

Après notre gouvernement et moult 49-3, quelle sera la décision finale du DG ARS PACA ?

Il nous le verbalisera lors d'un conseil de surveillance exceptionnel et nous serons là.

Le Mardi 9 Avril 2024 à 14H

Rassemblement en cour d'honneur Lors du Conseil de Surveillance



Ne pas jeter sur la voie publique 02/04/2024



GHT Vaucluse NON au mariage forcé!



Au conseil de surveillance du 26 mars 2024, les **Et demain, quel ser** représentants des personnels et la communauté médicale **du GHT V**

ont à nouveau formulé leur demande de poursuivre la . dérogation au GHT.

Comme la loi le prévoit, le CHM a toujours eu une dérogation pour éviter son inclusion au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du fait de sa spécificité : seul acteur de psychiatrie publique sur l'ensemble du territoire avec un périmètre d'intervention beaucoup plus large que le Vaucluse et des unités à recours national. De plus, le CHM a toujours travaillé avec les autres acteurs du sanitaire et du médico social du Vaucluse au travers d'une convention d'association qui organise l'ensemble du parcours patient et les liens nécessaires avec le MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique).

Pourquoi?

Pour protéger notre hôpital, notre spécialité et nos agents du rouleau compresseur imposé par l'État afin de mutualiser et faire des économies !!!

Comment procèdent-ils?

En profitant des failles :

- Un budget commun à l'instar d'un compte commun qui ne nous profiterait pas. En somme, que notre établissement y perde « des tunes » et de son autonomie
- Des mises à disposition d'agents d'un établissement à un autre afin de remplacer et, in fine, mutualiser des services entiers.
- Bannir les représentants des personnels des instances du GHT au détriment des agents lorsqu'il s'agit de les défendre... Rappelons que nos accords locaux et notre charte du temps de travail, pour lesquels les élus CGT du CHM se sont toujours battus, sont bien plus profitables qu'ailleurs en Vaucluse!
- Un centre de formation du GHT qui annihilerait notre GIPES et sa direction partagée CHM / CHA, mettant à mal les formations qui profitent à tous (IDE / AS) au profit de formations moins spécifiques à la psychiatrie (manip radio).
- Autour de la table des négociations, en instances, des directeurs, là ou les élus du personnel n'ont pas leur place, un établissement = 1 voie, et ce quelque soit le nombre de lits ou d'employés qu'il représente; en somme le CHM serait au même niveau que le CH de Gordes. Alors lorsqu'il faudra prioriser nos programmes de soins pour la psychiatrie, la santé mentale ou le médico social, nous ne pèserons pas lourd!

Et demain, quel serait l'hôpital support du GHT Vaucluse ?

Eh bien, celui qui n'est à ce jour pas certifié par la HAS, celui qui a pris le parti de faire payer son parking, celui qui assigne de façon démesurée les jours de grève, celui qui revient sur les accords locaux qui profitaient aux agents ...

Le Centre Hospitalier d'Avignon!

Nous le répétons, c'est la coordination sectorisée des dispositifs de santé mentale et des coopérations intersectorielles, développés par le CHM, qui permet l'accès à la continuité des soins et pas son intégration au GHT!

Le risque évident d'intégrer notre établissement à un GHT est bien de perdre notre autonomie de fonctionnement, notre créativité, notre savoir-faire, notre héritage institutionnel et maintenant nos financements !

Après notre gouvernement et moult 49-3, quelle sera la décision finale du DG ARS PACA ?

Il nous le verbalisera lors d'un conseil de surveillance exceptionnel et nous serons là.

Le Mardi 9 Avril 2024 à 14H

Rassemblement en cour d'honneur Lors du Conseil de Surveillance



Ne pas jeter sur la voie publique 02/04/2024